

ELECTION GÉNÉRALE DU DIMANCHE 1<sup>er</sup> NOVEMBRE 2009

**Arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve**  
**District électoral de Tétreaultville (071)**

Endroits de vote – Jour du scrutin	Sections de vote
ÉCOLE SECONDAIRE D'ANJOU 8205, rue Fonteneau	01-02-03-06-07-09-10
CENTRE D'HÉBERGEMENT BIERMANS 7905, rue Sherbrooke Est	04
MANOIR CLAUDETTE-BARRÉ 7979, rue Sherbrooke Est	05
RÉSIDENTIE PIERRE-JOSEPH-TRIEST 4900, boul. Lapointe	08
ÉCOLE SAINT-JUSTIN 8005, rue Mousseau	11-12-13-18-19-20-21-22-23-24-25
CENTRE JUDITH-JASMIN 8850, rue Bisillon	14
HABITATION PIERRE-BERNARD 8955, rue Sherbrooke Est	15-16-17
ÉCOLE PHILIPPE-LABARRE 3125, avenue Fletcher	26-27-32-33-34-35-36-37-38
ÉGLISE SAINT-VICTOR 2515, avenue Hector	28-29-79-80-81
RÉSIDENTIE HECTOR-VINET 9555, rue Hochelaga	30-31-78
LES TOITS DE MERCIER-VOLET 2 9250, rue Hochelaga	39-40-75-76-77
ÉCOLE LA VÉRENDRYE 3055, rue Mousseau	41-42-43-44-45-46-47-52
ÉCOLE SAINTE-CLAIRE 8500, rue Sainte-Clair	48-49-50-51-54
ÉCOLE LOUISE-TRICHET 2800, boul. Lapointe	53-55-56-57-58-59-60-61-62
ÉCOLE IRÉNÉE LUSSIER ANNEXE 2205, rue Mousseau	63-64-65-66-67-68-69-70-71-72-73-74

Dans le district électoral de Tétreaultville de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, chaque électeur aura à voter TROIS FOIS, soit pour élire :

1. Le maire de la Ville de Montréal
2. Le maire de son arrondissement
3. Le conseiller de la ville de son district

